



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 2 octobre 2024 à 20 h 15 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absents :

Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim
Maxime Marquis, Trésorier

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2024-10-352)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024 à 20 h 15 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

Le trésorier présente le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Période de questions portant exclusivement sur le PTI

Cette période de questions débute à 20h23 et se termine à 20h58.

(2024-10-353)

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-10-354)

Publication du programme triennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉCRÉTER que le programme triennal d'immobilisations adopté soit publié sur le site internet de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 20h59.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière